



GROUPE CDC

UNSA Établissement Public
UNSA BPIfrance
UNSA ICADE
UNSA CDC Habitat
UNSA Adoma

UNSA SCET
UNSA Société Forestière
UNSA I-CDC
UNSA Transdev
UNSA AGR

UNSA CDC Biodiversité
UNSA SFIL

Info Groupe UNSA N° 35

Avril 2023

VOUS AVEZ DONNÉ DU SENS À VOTRE VOIX !



2.

Résultat des élections CSE dans les filiales :
l'UNSA toujours 1^{re} organisation syndicale du
Groupe CDC !

RÉSULTATS

03.
RÉSULTATS GROUPE CDC
Les personnels du Groupe CDC choisissent massivement l'UNSA

04.
RÉSULTATS CDC
Victoire éclatante de l'UNSA à l'EP

06.
BPIFRANCE
L'UNSA confirme sa 1^{re} place

08.
ICADE
La liste d'union UNSA / CGC arrive largement en tête

10.
INDEX EGALITÉ FEMMES / HOMMES 2022
Un score identique à l'an passé, des disparités passées sous silence

ACTUALITÉ GROUPE

12.
RÉSULTAT NET GROUPE CDC
L'UNSA exige une mesure financière pour tous les personnels !

13.
ADOMA
Deux primes chez Adoma

14.
LE CHALET DE COURCHEVEL
Vendu pour la somme pharaonique de 65 millions €

16.
REFORME DES RETRAITES

18.
INTERVIEW
Luc et Pierre

20.
ORPEA
Bonne ou mauvaise opération pour la CDC

21.
ICADE SANTÉ
Vente d'Icade Santé : pour quelle stratégie ?

22.
ICDC
Résultats de l'enquête QVT

ANNUAIRE UNSA GROUPE CDC

20.
CMIC

21.
LES DS GROUPE

CAHIER SPÉCIAL

22.
LES BONNES PRATIQUES POUR UN MEILLEUR BIEN ÊTRE AU BUREAU ET EN TÉLÉTRAVAIL



Retrouvez à la fin de ce numéro, un cahier spécial "BD" sur le bien-être au travail.



RÉSULTATS GROUPE CDC

LES PERSONNELS DU GROUPE CDC CHOISISSENT MASSIVEMENT L'UNSA !

La Direction générale de la Caisse des Dépôts (CDC) vient de communiquer aux organisations syndicales le tableau d'audience syndicale arrêté au 31 décembre 2022, conformément aux accords en vigueur au sein du périmètre CMIC (Comité de Groupe de la CDC).

L'UNSA amplifie fortement son audience et creuse l'écart avec les autres organisations syndicales.

L'UNSA est la seule organisation syndicale à progresser. L'UNSA confirme nettement sa 1^{ère} place au sein du Groupe CDC avec 30,02% des suffrages obtenus lors des élections professionnelles de l'Etablissement public et des différentes filiales, auprès des 29 955 salariés et fonctionnaires.

Ces excellents résultats sont d'abord à mettre au compte de l'activité syndicale développée par l'UNSA auprès des personnels tant à la Caisse des Dépôts que dans les filiales, mais aussi et surtout grâce aux militants, adhérents et sympathisants du syndicat dans les différentes structures qui chaque jour s'investissent, s'engagent pour faire progresser le syndicalisme autonome dans le Groupe CDC.

4 organisations syndicales sont représentatives et pourront désigner des Délégués syndicaux de Groupe pour négocier des accords pendant les 3 prochaines années avec la Direction générale du Groupe CDC :

UNSA : 4618 voix – 30,02% (+2,24%) – 11 élu(e)s au CMIC

CFDT : 3402 voix – 22,12% (-1,37%) – 8 élu(e)s au CMIC

CGT : 2584 voix 16,80% (-2,05%) – 6 élu(e)s au CMIC

CGC : 2233 voix 14,88% (-0.36%) – 4 élu(e)s au CMIC

Les autres organisations syndicales (FO, SNUP, CFTC, SUD) ne sont pas représentatives.

L'UNSA remercie toutes les électrices et électeurs de la CDC et des filiales : BPIFrance, Icade, SFIL, SCET, ICDC, Société Forestière, AGR, CDC Habitat, Adoma, CDC Biodiversité et Transdev.

Ces résultats confirment la bonne dynamique de notre organisation et confortent les choix opérés d'un syndicalisme réformiste et constructif.

Paris, le 08 février 2023

Contact presse – Salomé Vaillant : 06 43 53 42 52

RÉSULTATS CDC

VICTOIRE ÉCLATANTE DE L'UNSA À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC !

Dans un contexte particulièrement difficile, avec d'une part, des attaques répétitives et une campagne de dénigrement de certains syndicats contestataires et d'autre part, des relations tendues avec la Direction générale sur le pouvoir d'achat, les personnels ont choisi majoritairement de soutenir le syndicalisme réformiste et particulièrement l'UNSA, en plaçant notre organisation à la 1ère place avec 34,96% des suffrages.

L'UNSA s'enracine à la 1ère place au niveau national et en DR (CUEP), en Ile-de-France, à Bordeaux, chez les salariés, les fonctionnaires et les contractuels de droit public (CDP) et progresse partout en nombre de voix.

Le paysage syndical est profondément modifié.

Non seulement, l'alliance CGT/SNUP recule fortement sur tous les sites, mais la CGT et le SNUP perdent leur représentativité auprès des salariés de droit privé. Ces organisations ne pourront ni négocier d'accords pour les salariés, ni participer aux négociations annuelles obligatoires lors des 4 prochaines années.

La CFE/CGC, nouveau syndicat contestataire, progresse en glanant des voix auprès des non-cadres, notamment à Angers et à Bordeaux, tout en demeurant une organisation catégorielle dédiée uniquement à la défense de l'encadrement. L'avenir nous dira si cette organisation défend effectivement toutes les catégories du personnel, ce dont nous doutons fortement.

L'UNSA et la CFDT demeurent majoritaires avec près de 60% des suffrages et pourront continuer à négocier, proposer et signer des accords qui s'appliqueront à toutes les catégories du personnel.

Depuis des années, vous connaissez la détermination de l'UNSA à faire progresser vos droits et à s'opposer quand il le faut. Soyez sûr qu'il en sera de même sur les 4 prochaines années.

Conformément à notre engagement de campagne, l'UNSA plantera l'année prochaine 1237 arbres. Un GRAND merci à toutes et à tous d'avoir été aussi nombreux à faire le choix du syndicalisme réformiste, autonome et constructif.

VOUS AVEZ DONNÉ DU SENS À VOTRE VOIX. ENSEMBLE, ON CONTINUE D'AGIR AVEC VOUS, POUR VOUS !



Un film a été réalisé par l'équipe Unsa CDC sur la plantation des arbres.
<https://youtu.be/QnpBGWyoM-A>



PROMESSE TENUE LES 1237 ARBRES ONT ÉTÉ PLANTÉS DÉBUT FÉVRIER EN COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS CSE DU 1^{ER} MARS 2023 :

L'UNSA CONFIRME SA 1^{RE} PLACE !

2898 salariés étaient appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité Social et Économique (CSE). Le taux de participation a atteint 51,2 %.

L'UNSA obtient 46,02 % des suffrages (683 voix) au 1er tour des élections du CSE et confirme nettement sa 1^{ère} place. L'UNSA enregistre une progression de +7,52% des suffrages et 199 voix supplémentaires par rapport au scrutin de 2019.

La CFDT obtient 18,60% (276 voix), la CGC 15,84% (235 voix), FO 13,48% (200 voix), et la CGT 6,06% (90 voix). La CFDT, la CGC et FO diminuent. La CGT continue sa chute et n'est plus représentative à BPIFrance. L'UNSA, la CFDT, la CGC et FO demeurent représentatives.

Par ce vote massif, les salariés confirment leur confiance aux élu(e)s UNSA qui gèrent le Comité d'entreprise depuis des années et aux militant(e)s UNSA qui s'investissent au quotidien dans les instances de concertation de l'entreprise. L'UNSA obtient 10 élu(e)s au CSE sur 21 postes.

Ces excellents résultats confortent la progression du syndicalisme autonome enregistrée ces derniers mois à la Caisse des Dépôts et dans de nombreuses filiales du Groupe.

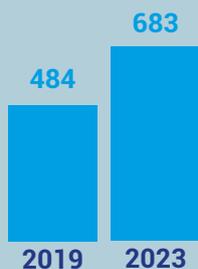
L'UNSA groupe CDC félicite toute l'équipe UNSA BPIFrance et remercie chaleureusement les électrices et électeurs de cette filiale du groupe CDC.



bpi**france**



Progression de l'UNSA
+7,52%



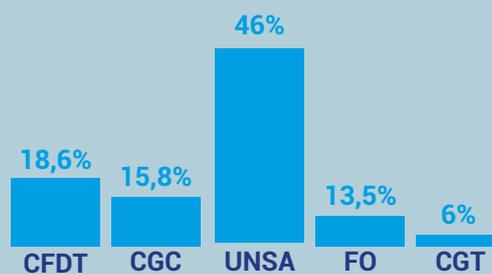
Taux de participation
51,2%



CSE
**10 élu(e)s
UNSA**



UNSA 1^{re} place



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS CSE DU 9 MARS 2023 :

LA LISTE D'UNION UNSA / CGC ARRIVE LARGEMENT EN TÊTE DU SCRUTIN AVEC 62 % !

1198 salariés d'Icade étaient appelés à voter aux élections professionnelles de l'UES Icade pour élire leurs représentants du personnel pour les 4 prochaines années. Le taux de participation a atteint 62,85 %.

La liste d'union UNSA / CGC a obtenu 11 élus sur 17, la CGT 4, FO 2.

Par ce vote, les salariés confirment leur confiance à l'UNSA, 1ère organisation syndicale, qui gère le Comité d'entreprise, en collaboration avec la CGC, depuis plusieurs années et à l'équipe de Corinne Bellanger, Secrétaire du CSE et Déléguée syndicale coordinatrice d'Icade.

4 organisations syndicales sont déclarées représentatives :

UNSA : 320 voix – 42,79%

CFE-CGC : 143 voix – 19,22%

CGT : 175 voix – 23,49%

FO : 108 voix – 14,50%

Ce résultat conforte la confiance des salariés à la pratique du syndicalisme autonome et réformiste qu'incarne l'UNSA au sein de cette filiale du Groupe CDC.

L'UNSA Groupe CDC félicite les candidat(e)s et remercie chaleureusement les électrices et électeurs d'Icade.



Liste commune
62.01%



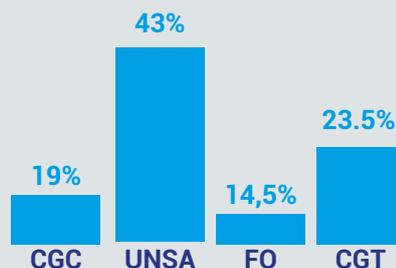
Taux de participation
62.85%



UNSA 1^{re} place



CSE
11 élu(e)s
UNSA / CGC



L'UNION A FAIT LA FORCE !

CGC

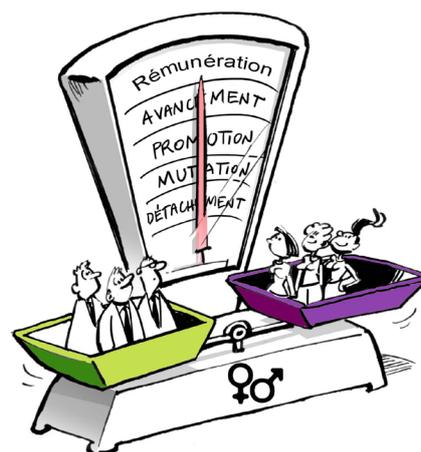


UNSA

ALBERT

UN SCORE IDENTIQUE À L'AN PASSÉ, DES DISPARITÉS PASSÉES SOUS SILENCE...

92/100



La Caisse des Dépôts vient de publier son index Egalité Femmes-Hommes 2022 (données de référence du 1er janvier au 31 décembre 2020) : le score de 92/100 reste identique à celui de l'année précédente.

Les critères qui composent l'index sont les suivants :

- **Ecart de rémunération** entre les femmes et les hommes (score : 37/40) ;
- **Ecart de taux d'augmentations** individuelles et de revalorisation de la PFT (hors promotion) entre les femmes et les hommes (score : 20/20) ;
- **Ecart de taux de promotions** entre les femmes et les hommes (score : 15/15) ;
- **Pourcentage de collaboratrices ayant bénéficié d'une augmentation** par l'effet de la neutralisation des périodes d'interruption d'activité liées au congé de maternité ou d'adoption (score : 15/15) ;
- **Nombre de collaborateurs ou collaboratrices du sexe sous-représenté** parmi les dix personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations (score : 5/10).

Suite à la signature de l'accord sur l'égalité professionnelle en 2007 et des 4 avenants successifs, l'UNSA se réjouit que les promotions des femmes, les augmentations individuelles, les revalorisations de PFT ainsi que les rattrapages de salaires à la suite de congés maternité aient fait l'objet d'efforts importants qui ont permis d'atteindre les scores maximums de l'Index.

Le score de 92/100, certes honorable, **ne doit pourtant pas faire oublier les disparités importantes qui existent** au sein de l'Etablissement Public en termes d'égalité professionnelle et notamment sur les points suivants :

1. Le score de 37/40 concernant l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes prouve que ces écarts de salaires sont toujours une réalité à la CDC ! L'UNSA déplore que le modèle mathématique utilisé pour détecter ces écarts n'ait pas abouti, ces dernières années à des rattrapages de salaires imputables uniquement à la différence de sexe et que



l'enveloppe de 250 000 euros dédiée aux rattrapages des écarts de salaire n'ait été utilisée que de façon très limitée. L'UNSA a obtenu, lors de la signature de l'avenant n°4 de l'accord égalité professionnelle en novembre 2022, que le seuil de déclenchement des rattrapages de salaire en raison du sexe soit ramené de 5% à 4%. Nous espérons que ce nouveau seuil permettra de corriger des écarts existants mais non détectés jusqu'à présent.

2. Les femmes restent surreprésentées dans les catégories non-cadres : en 2021, elles occupaient 73 % des postes de catégorie B et 76 % des postes de catégorie C.
3. Les filières « relations clientèle/commercial/marketing », « gestion des opérations et prestations clients » et « ressources humaines » sont les plus féminisées tandis que les filières « audit et gestion des risques », « investissement et marchés financiers » sont à la fois les plus masculines et les plus rémunératrices.
4. Les différences de salaire entre femmes et hommes existent jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie : au 31/12/2020, seules 2 femmes faisaient partie des 10 plus hautes rémunérations de la CDC alors que le Comex était constitué de 36% de femmes ... Qui a pris la part des femmes du COMEX ?

D'autres indicateurs qui ne relèvent pas de l'index Egalité professionnelle font l'objet d'une grande vigilance de la part de l'UNSA :

- Le suivi des personnes à temps partiel : aujourd'hui le temps partiel reste très majoritairement féminin à la CDC (88 % de femmes contre 12 % d'hommes au 31/12/2022). Le temps partiel représente un facteur de discrimination important qui nécessite toute notre attention. C'est pourquoi, l'UNSA a réitéré, lors de la commission de suivi de l'accord, sa demande d'une étude détaillée sur le temps partiel afin de mettre en évidence ses incidences sur les rémunérations, l'évolution des parcours professionnels, ainsi que sur les freins à s'engager sur des postes à niveau de responsabilité plus élevé.
- Le suivi de la prise des congés de paternité : au 31/12/2022, seuls 31 % des pères ont cumulé les 3 dispositifs existants (chiffre stable depuis 2021) : les congés légaux de naissance (3 jours) et de paternité (25 jours) et le congé de naissance (dispositif Caisse des Dépôts) de 28 jours. Le pourcentage de pères ayant utilisé 2 dispositifs est en recul, il passe de 58 % au 31/12/2021 à 48 % au 31/12/2022.

Enfin, l'UNSA a obtenu, lors de la signature de l'avenant n°4, la révision du dispositif garde d'enfants : **il est désormais possible d'obtenir le remboursement des frais de garde d'enfant de moins de 16 ans** (auparavant 12 ans) lorsqu'une formation engendre une absence du domicile. Le dispositif prévoit qu'il en est ainsi lorsque la formation se déroule en dehors du temps de travail habituel ou si elle nécessite un déplacement avec hébergement en dehors du domicile de l'agent. La prise en charge totale ou partielle des frais réellement engagés est limitée par agent à 150€ (auparavant 120 €) par mois civil et 1500€ (auparavant 1200 €) par an sur la base des justificatifs correspondants. Cette mesure est étendue aux séminaires organisés par la Direction ainsi qu'aux déplacements occasionnés dans le cadre d'une procédure de mobilité géographique. Ce dispositif n'est pas suffisamment connu par le personnel et l'UNSA a demandé que des communications sur des supports divers soient effectuées rapidement de la part de la Direction.

Chacun des points évoqués précédemment fera l'objet d'un suivi régulier dans les différentes instances de la CDC en charge de l'égalité professionnelle. L'UNSA restera vigilante à la mise en oeuvre d'actions concrètes en faveur de l'égalité professionnelle, de la diversité et de la mixité au sein de l'Établissement Public.

RÉSULTAT NET GROUPE CDC

+ 4.2 MILLIARDS D'EUROS !

L'UNSA EXIGE UNE MESURE FINANCIÈRE POUR TOUS LES PERSONNELS !



Lors du CMIC (Comité Mixte d'Information et de Concertation) du 22 mars 2023, Eric Lombard, Directeur général de la Caisse des Dépôts, a présenté aux représentants du personnel les résultats du Groupe CDC. Le Groupe Caisse des Dépôts affiche de nouveau d'excellents résultats pour l'année 2022, avec plus de 4,2 milliards d'euros de résultat net.

L'UNSA se félicite de ces bons résultats obtenus en grande partie grâce à l'investissement des salariés et agents publics du Groupe Caisse des Dépôts.

A cette occasion, l'UNSA, par la voix de sa Secrétaire générale, Salomé Vaillant, a renouvelé la demande de mise en place d'un système de redistribution d'1% des résultats au profit de tous les personnels publics et privés du Groupe Caisse des Dépôts. Cela est possible par le biais d'un accord à durée indéterminée.

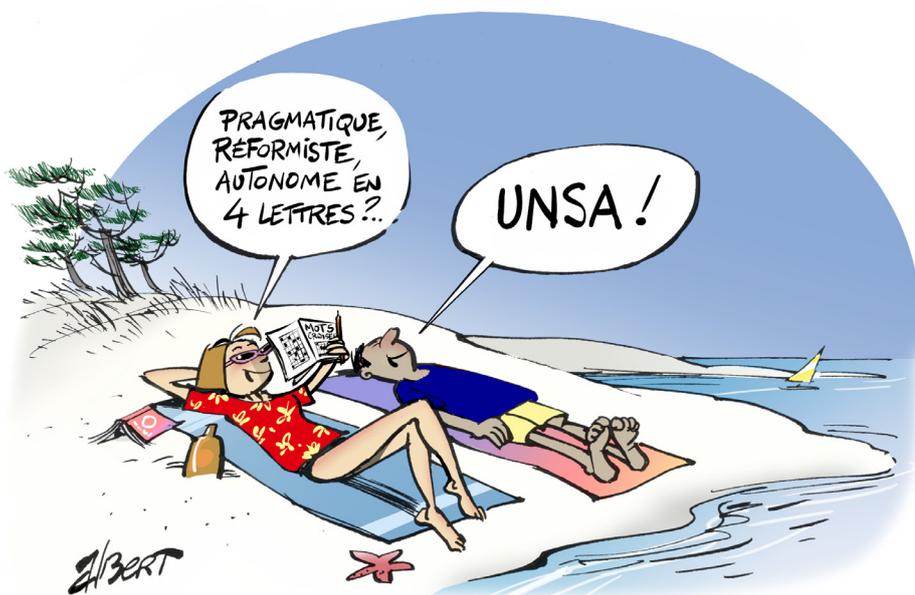
Dans cette attente, l'UNSA demande le versement d'une prime exceptionnelle de 1 000 € pour TOUS !

Pour l'UNSA, le discours récurrent d'Eric Lombard sur le partage de la richesse doit se traduire désormais par des actes concrets et ne plus rester au stade de déclarations dans les médias...

Actuellement, avec un niveau d'inflation record de + 6,3%, l'attribution d'une prime de 1 000 €, dès le mois d'avril, permettrait d'atténuer la perte de pouvoir d'achat importante que subissent les personnels de l'Établissement public et des filiales.

Ensemble, exigeons une juste redistribution de notre travail !

DEUX PRIMES CHEZ ADOMA



ZOOM SUR LA PRIME DE VACANCES

Contrairement aux rumeurs que certains font circuler, la prime de vacances revendiquée dès 2019 et obtenue par l'UNSA ne sera pas supprimée.

Au contraire, l'UNSA demandera de l'augmenter les années à venir, inflation oblige. La première mise en place a été actée dans l'accord NAO, elle a été ensuite gravée dans le marbre via un avenant à l'accord système de rémunération que nous avons signé.

Certains veulent aussi en prétendre la "paternité" en diffusant des mensonges électoralistes, mais c'est bien l'UNSA qui l'a revendiquée, suivi heureusement par les autres.

Pour preuve : notre communication officielle diffusée à l'ensemble des salariés lors de la campagne électorale 2019.

UNE PRIME DE PARTICIPATION

Une prime nettement supérieure à celle versée en 2022 !

L'accord sur la prime de participation est négocié au niveau groupe CDC Habitat,

- L'UNSA premier syndicat a été à l'origine de la nouvelle formule de calcul pour sauver la prime de participation qui allait baisser considérablement au moment de la signature.
- Il y a quelques mois les élus UNSA Adoma vous ont informé sur l'augmentation conséquente de la prime à verser en avril 2023.
- Ce mois de mars 2023, vous avez pu constater concrètement cette augmentation dans votre compte ESALIA.

Un peu d'histoire...

L'ancêtre de cette prime s'appelait la prime d'assiduité, chez CDC Habitat elle s'élevait à 650 euros. En 2016 il a été question de la négociation chez Adoma, à l'époque la direction ne proposait que 250 euros que seule la CFDT avait accepté et signé. L'UNSA et 2 autres syndicats ont alors exercé le droit d'opposition et ont annulé la signature de la CFDT en invitant la direction à renégocier, nous avons bien fait puisque nous avons obtenu les 650 euros comme chez CDC Habitat à l'époque.

Il est rappelé qu'un avenant a été négocié et signé pour ne pas pénaliser les salariés lors de la crise sanitaire :

Il est rappelé aussi que le montant de la prime est calculé à parts égales en fonction de la rémunération brute et du temps de présence pendant l'année de référence.

LE CHALET DE COURCHEVEL

VENDU POUR LA SOMME PHARAONIQUE DE 65 MILLIONS € !



La lettre A, dans son édition du 10 février 2023, indique que la Caisse des Dépôts aurait vendu le chalet de Courchevel pour la somme de 65 millions d'euros à Stéphane Courbit, l'un des hommes d'affaires les plus riches de France (56ème fortune de France).

A ce jour, la Direction générale de la CDC ne dément pas formellement la vente et son montant, tout en refusant de dévoiler le nom de l'acquéreur !

L'UNSA dénonce le manque de transparence et considère cette décision particulièrement choquante et en totale contradiction avec les engagements pris par Éric Lombard en 2021 auprès des représentants du personnel dans les différentes instances de la Caisse des Dépôts.

En effet, lorsque le Directeur général a retiré la gestion du chalet au Cosog, il a déclaré vouloir le céder à la Compagnie des Alpes, filiale de la CDC. Cette dernière devait développer dans cette station un hôtel 3* à vocation sociale. L'UNSA n'a jamais réellement cru à cette piste et s'est toujours interrogée sur les véritables raisons de cette opération.

Cette vente s'est faite en dépit de l'opposition farouche de l'UNSA et de toutes les organisations syndicales. Quel gâchis en interne et quelle honte pour la Caisse des Dépôts d'avoir agi de la sorte ; la vocation première de notre institution est de défendre l'intérêt général !

La vente est donc aujourd'hui implicitement confirmée par la CDC. De ce fait, la compensation financière accordée au Cosog en février 2022 paraît aujourd'hui bien faible au regard du montant annoncé.

Éric Lombard aura certainement à cœur de faire un don au Cosog pour essayer « d'atténuer » son geste anti-social !

L'UNSA demande au directeur général d'informer officiellement les représentants du personnel !

APRÈS "LES MARSEILLAIS" À MIAMI ET À DUBAÏ,
"LES MARSEILLAIS À COURCHEVEL" !...



RÉFORME DES RETRAITES

UN INVESTISSEMENT TOTAL DE L'UNSA GROUPE CDC POUR LE RETRAIT DU PROJET !



Vous le savez déjà, nous nous investissons énormément dans notre rôle de représentants du personnel lors des différentes instances internes à la Caisse des Dépôts. Ce que vous savez peut être moins, c'est que ce dynamisme ne faiblit pas lorsqu'il s'agit de se mobiliser au niveau national contre des réformes punitives et injustes comme la réforme des retraites que souhaite faire passer le gouvernement.



Les dirigeants nationaux de l'UNSA sont dans les médias, afin d'expliquer nos désaccords avec pédagogie et avec un ton qui change réellement du classique discours syndical. Les médias ne s'y trompent pas et les invitations se multiplient.

Nous, nous sommes dans la rue, en colère mais pacifiques, en colère mais dans la joie de voir cette mobilisation ne pas faiblir, en colère mais enthousiastes de voir les jeunes générations se mêler au cortège, en colère mais surtout heureux de vous croiser de plus en plus nombreux à nos côtés.

En attendant de futures mobilisations, voici quelques images qui, nous l'espérons, vous donneront envie de participer aux prochaines mobilisations.



Depuis 2020, deux représentants du personnel, une femme et un homme, siègent à la Commission de surveillance (CS) de la Caisse des Dépôts (CDC).
Le renouvellement des membres représentants les personnels du Groupe CDC a eu lieu le 21 mars 2023. Pierre FOURCAIL (UNSA) et Béatrice DE KETELAERE (CFDT) ont été élus à l'unanimité.

INTERVIEW

LUC & PIERRE



Interview croisée de Luc DESSENNE, premier élu UNSA à la Commission de surveillance et Pierre FOURCAIL qui lui succède.

Luc en quelques mots que peux-tu dire de ton mandat à la CS ?

Une riche expérience. Après avoir dirigé pendant des années l'UNSA, j'ai eu la chance d'être, avec ma collègue Béatrice, le premier élu « homme » à intégrer cette instance, qui contrôle l'activité de l'Établissement public et des filiales et valide le budget annuel de la CDC. Au sein de cette instance, nous représentons l'ensemble du personnel du Groupe et défendons les intérêts des salariés et fonctionnaires. Sans entrer dans le détail, nous avons relayé avec force les revendications et préoccupations portées par les organisations syndicales sur le déménagement à Ivry, la vente de Courchevel, le pouvoir d'achat, ... Mais aussi approuvé certaines orientations de la Direction générale dans le domaine de l'emploi, du développement des activités et des métiers. Nous avons également accompagné le plan stratégique de la SCET, qui a permis le redressement de cette filiale (qui va bien aujourd'hui).

Enfin, nous relayons régulièrement la demande d'une juste redistribution des résultats portée par les 4 organisations représentatives du Groupe (UNSA, CGT, CFDT, CGC), à hauteur de 1%.

Luc, tu ne souhaitais pas te représenter pour un deuxième mandat ?

Non, même si de nombreuses personnes le souhaitent, j'ai fait le choix de passer le relai, d'autant que je savais que Béatrice avec qui j'ai travaillé en osmose, ferait un deuxième mandat, ce qui permettra de tuiler avec Pierre.

Pierre, pourquoi avoir fait acte de candidature pour devenir Commissaire surveillant ?

Lorsque Luc a fait le choix de ne pas représenter sa candidature à la CS, il a été question de son remplacement. Engagé depuis de nombreuses années auprès de l'UNSA sur divers sujets et permanent depuis l'été 2021 en tant que Secrétaire général adjoint, mon profil est apparu comme un choix possible. Après quelques échanges en interne à l'UNSA sur les enjeux, les compétences et l'engagement nécessaire, j'ai accepté de me présenter.

Pierre, quelles étaient tes fonctions précédemment ?

Mes précédentes fonctions ont été comme gérant de fonds puis comme trader en salle de marché pour finir comme trésorier à la Direction financière de l'EP.

Luc, penses-tu que la CS doit encore évoluer ?

Oui bien sûr. La CS traite de nombreux dossiers économiques, c'est son rôle premier, mais



Luc DESSENNE (UNSA) Béatrice DE KETELAERE (CFDT) et Pierre FOURCAIL (UNSA)

elle peut, à mon sens, comme elle vient de le faire sur le RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), se saisir de dossiers qui impacteront la vie sociale des prochaines années pour des milliers d'agents sur les conditions de travail et les modalités du temps de travail ou encore sur les évolutions des technologies.

Pierre, comment appréhendes-tu ce nouveau mandat ?

Comme l'a précédemment indiqué Luc, le poste de Commissaire surveillant a vocation à représenter l'ensemble du personnel quel que soit son statut ou l'entité dans laquelle il exerce. Au-delà de ce postulat, le rôle est bien de porter la dimension sociale dans l'instance qui comporte de forts enjeux économiques et financiers. Ma formation initiale et mes expériences passées devraient m'aider à identifier les marges de manœuvre dont nous disposons pour mettre l'humain au cœur des réflexions.

Luc, un conseil pour Pierre ?

Pas spécialement, Pierre connaît bien la maison, par le biais de son activité précédente, mais aussi par son investissement syndical depuis de nombreuses années à l'UNSA. Il abordera ce nouveau mandat avec l'envie, j'en suis sûr, de lier les décisions économiques et stratégiques aux conséquences sociales et humaines.

Pierre, tu as effectivement, par ton parcours professionnel, une appétence sur les dossiers économiques. Penses-tu que cela sera plus un atout ou un handicap ?

Les sujets stratégiques abordés au sein de la Commission de Surveillance comportent des dimensions à la fois économiques, financières et politiques. Pour être en capacité d'en saisir les enjeux, mon expérience devrait m'y aider tant dans l'analyse que les discussions.

Pierre, le mot de la fin de cette interview ?

En premier lieu, je remercie l'ensemble des élus du personnel du Groupe pour leur confiance. Je mesure les attentes qui sont les leurs dans un contexte difficile et dans une institution en pleine mutation en gardant constamment un esprit constructif et ouvert. Je remercie également Luc qui assure le passage de relai.

Merci à vous deux.

BONNE OU MAUVAISE OPÉRATION POUR LA CDC ?



Après des mois de discussions et de multiples rebondissements, la Caisse des Dépôts va prendre le contrôle d'ORPEA à hauteur de 50,2% par le biais d'un montage financier avec la CNP, la MAIF et la MASCF par un investissement partagé de + de 1,3 Md€.

La CDC et ses partenaires prendront la majorité des sièges au Conseil d'administration avec l'objectif de la transformer en société à mission dans les deux prochaines années.

La Commission de surveillance de la CDC a approuvé en séance extraordinaire le 1er février 2023 l'initiative du Directeur général sur cette opération, tout en émettant certaines recommandations.

L'entrée de la CDC dans ORPEA revêt indéniablement un sens du point de vue de l'intérêt général. Cela permettra de remettre de l'éthique au sein de cette société, de sauver les emplois de 70 000 personnes (dont 25 000 en France) et d'éviter une prise de contrôle par des fonds d'investissement étrangers.

L'UNSA Groupe CDC considère que cette opération a du sens et s'inscrit dans le cadre des missions d'intérêt général de l'institution, elle renforce l'action du Groupe CDC dans le domaine du grand âge et de la santé.

Outre le changement d'éthique, de management et de statut d'entreprise, l'UNSA souhaite que :

- les nouveaux actionnaires majoritaires travaillent plus étroitement avec les représentants du personnel sur les aspects sociaux,
- et qu'ORPEA facilite l'accès à ses centres aux personnes à faibles ou moyens revenus.

Après le scandale révélé par Victor Castanet dans son **livre choc "Les Fossoyeurs"**, nous ne pouvons qu'espérer que cette prise de contrôle par une institution publique permette de remettre sur le bon pied ce secteur d'activité.

L'avenir nous le dira !

VENTE D'ICADE SANTÉ : POUR QUELLE STRATÉGIE ?

Après l'échec de la mise en bourse en 2022 d'Icade Santé, l'actionnaire Caisse des Dépôts vient de décider de vendre Icade Santé à Primonial REIM à hauteur de 64% de ses participations cette année, puis les 36% restants d'ici fin 2025.



C'est donc un pan entier d'activité qui quitte le Groupe CDC. Cette décision est surprenante pour l'UNSA, alors que dans le même temps, la CDC met beaucoup d'argent dans le rachat d'ORPEA !

Cette opération intervient aussi alors même que le Directeur général d'Icade, Olivier Wigniolle, est remercié et remplacé par Nicolas Joly. Cette vente du secteur santé d'Icade rapportera beaucoup de cash à l'actionnaire.

Quelle en sera son utilisation ?

A cette heure, nul ne le sait puisque le nouveau Directeur général doit présenter son plan stratégique pour la fin de l'année 2023. D'après la presse, l'activité d'Icade serait tournée essentiellement sur l'immobilier et la promotion de logements.

Quelles conséquences attendre pour l'activité et les salariés ?

Icade a déjà perdu des centaines d'emplois ces dernières années. Elle en perdra encore une cinquantaine cette année avec cette vente et que dire de l'impact sur les métiers transversaux ?

L'UNSA demande dès à présent des éclaircissements car aucun plan social ne semble accompagner cette cession. L'UNSA Groupe CDC demandera par ailleurs à l'expert du CMIC, SECAFI, de faire un point détaillé dans son expertise annuelle et d'estimer les conséquences de cette décision du Directeur général de la CDC Éric Lombard.

L'UNSA Groupe CDC apportera tout son soutien aux salariés d'Icade en cette période charnière !

Contact presse :

Corinne
Bellanger

06 29 60 19 70

Salomé
Vaillant

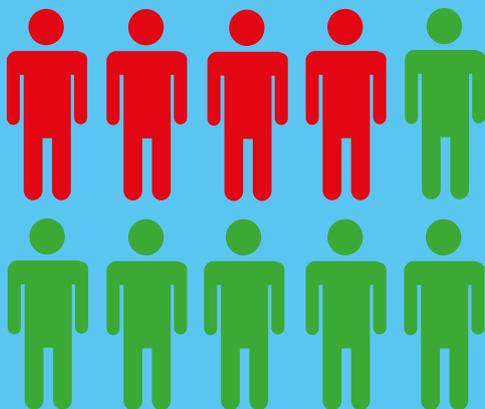
06 43 53 42 52

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QVT (QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL)

Le niveau de qualité de vie au travail s'établit à
6,1 / 10



4 salariés sur 10
déclarent commencer la journée avec un ressenti négatif.



8,3 / 10
L'égalité des chances et le respect des salariés
sont très bien notés

*Ce sont souvent
les mêmes
départements
/ Squad qui ont
des retours plus
négatifs*



Les résultats ont été présentés aux CODIR et aux élus. Avant une présentation prochaine du plan d'action à l'ensemble des salariés, voici quelques éléments significatifs :

- **Le taux de réponse est de 52,2 %.**

Même si ce taux est statistiquement bon, l'UNSA déplore qu'une personne sur deux n'ait pas jugé bon de répondre. Pourquoi ? Pas le temps ? Pas l'envie ? Sentiment d'enquête inutile car non suivie d'actions ?

- **Le degré de satisfaction globale est de 6,1 / 10.**

Mais, il faut surtout noter qu'elle diminue sur 1 an pour 4 répondants sur 10.

- **4 salariés sur 10 déclarent commencer la journée avec un ressenti négatif.**

- **Le niveau de qualité de vie au travail s'établit à 6,1 / 10.**

Légèrement en retrait par rapport à ce qui est observé dans les entreprises similaires à ICDC (6,3 / 10).

Charge de travail et processus inadaptés sont particulièrement mis en évidence :

- Près de 1 salarié sur 2 indique manquer de temps pour mener correctement son travail.
- Près de 1 salarié sur 2 n'est pas satisfait des outils mis à disposition.
- Près de 6 salariés sur 10 considèrent que les processus de travail sont inadaptés.
- Plus de 4 salariés sur 10 déclarent que leur quantité de travail est excessive.
- 1 salarié sur 3 déclare ne pas pouvoir prendre les pauses dont il a besoin.
- 1 salarié sur 3 déclare que son travail a un impact négatif sur sa santé psychique de manière régulière.

Négocier un accord GEPPMM innovant prend tout particulièrement son sens au vu des résultats suivants :

- 1 salarié sur 3 déclare ne pas connaître les possibilités d'évolution au sein d'ICDC.
- Près de 2 salariés sur 3 ne sont pas satisfaits de l'accompagnement RH.
- **L'égalité des chances et le respect des salariés sont très bien notés 8,3 / 10.**

Et maintenant ? que va faire la direction avec ces résultats ?

Des ateliers vont être organisés entre mars et juin au niveau des CODIRs et au niveau de la CSSCT du CSE et la médecine du travail pour établir un plan d'action. Celui-ci sera finalement présenté aux salariés courant juin.

Les élus UNSA du CSE seront très vigilants au plan d'action qui va être mis en place à la suite de ces ateliers.

ANNUAIRE UNSA GROUPE

VOS ÉLU(E)S UNSA GROUPE CDC AU CMIC :

Le CMIC est le Comité Mixte d'Information et de Concertation instance sociale du Groupe CDC. Il est présidé par le Directeur général et est piloté par un Bureau composé des 4 organisations syndicales représentatives. Il reçoit des informations sur l'activité du Groupe, sur la situation financière, les perspectives économiques et financières et les orientations stratégiques. Il a également connaissance des comptes consolidés, du bilan social du Groupe CDC et de l'évolution globale de l'emploi. Il est informé des évolutions du périmètre du Groupe, ainsi que de celles portant sur les partenariats.



Pierre FOURCAIL (CDC)
Commissaire surveillant
pierre.fourcail@caissedesdepots.fr
07 85 33 03 35



Luc DESSENNE (CDC)
luc.dessenne@caissedesdepots.fr
06 82 80 57 04



Penda DIOUM (CDC)
penda.dioum@caissedesdepots.fr
07 88 60 13 91



Corinne BELLANGER (UES ICADE)
corinne.bellanger@icade.fr
06 29 60 19 70



Jocelyne MENDY (CDC HABITAT)
Jocelyne.mendy@cdc-habitat.fr
01 79 78 09 64



Salomé VAILLANT (CDC)
Trésorière
salome.vaillant@caissedesdepots.fr
06 43 53 42 52



Nathalie BOUCLY (ICDC)
nathalie.boucly@caissedesdepots.fr
07 87 60 34 03



Aurore PRUD HOMME (ADOMA)
aurore.prud-homme@adoma.cdc-habitat.fr
07 64 73 20 91



Michel VIAL (BPIFRANCE)
michel.vial@bpifrance.fr
06 85 11 97 63



Michel HERMENT (ADOMA)
michel.herment@adoma.cdc-habitat.fr
06 18 73 40 40



Marie-Thérèse VALLET (CDC HABITAT)
jfmtvallet@aol.com
06 82 16 18 29



Michaël FOSSÉ (SCET)
michael.fosse@scet.fr
06 49 44 82 48

- Collège cadres
- Collège non cadres
- Représentant Syndical

VOS REPRÉSENTANT(E)S DES FILIALES DU GROUPE CDC

ICDC



Nathalie BOUCLY
nathalie.boucly@caissedesdepots.fr
07 87 60 34 03

BPI FRANCE



Michel VIAL
michel.vial@bpifrance.fr
06 85 11 97 63

ICADE



Corinne BELLANGER
corinne.bellanger@icade.fr
06 29 60 19 70

TRANSDEV



Stéphanie BACHELET
stephanie.bachelet@transdev.fr
06 03 11 88 15

SFIL



Sabine MICHEL-DURAND
sabine.michel-durand@sfil.fr
06 85 92 40 50

SCET



Michaël FOSSÉ
michael.fosse@scet.fr
06 49 44 82 48

LES DELEGUES SYNDICAUX DE GROUPE

Les Délégués Syndicaux de groupe (DS) assurent la représentation syndicale et la défense des salariés au quotidien au niveau du groupe.



Pierre FOURCAIL (CDC)
pierre.fourcail@caissedesdepots.fr
07 85 33 03 35



Nadège TROGLIA (BPIFRANCE)
nadege.trogliabpi@bpi.fr
06 07 61 28 25



Said AKIL (ADOMA)
said.akil@adoma.cdc-habitat.fr
07 83 35 42 48



Nathalie BOUCLY (ICDC)
nathalie.boucly@caissedesdepots.fr
07 87 60 34 03



Corinne BELLANGER (UES ICADE)
corinne.bellanger@icade.fr
06 29 60 19 70



Isabelle GASPARD (CDC HABITAT)
isabelle.gaspard@cdc-habitat.fr
06 71 60 99 57



Mathieu FOUQUET (AGR)
mathieu.fouquet@caissedesdepots.fr
06 71 22 05 27



Salomé VAILLANT (CDC)
salome.vaillant@caissedesdepots.fr
06 43 53 42 52



Luc DESSENNE (CDC)
luc.dessenne@caissedesdepots.fr
06 82 80 57 04



Alain GUILLON (SOCIÉTÉ FORESTIÈRE)
alain.guillon@forestiere-cdc.fr
06 20 74 74 33



Patrick BUSSY (I-CDC)
patrick.bussy@caissedesdepots.fr
06 40 37 18 37



Stéphanie BACHELET (TRANSDEV)
stephanie.bachelet@transdev.fr
06 03 11 88 15



Sabine MICHEL-DURAND (SFIL)
sabine.michel-durand@sfil.fr
06 85 92 40 50



Michaël FOSSE (SCET)
michael.fosse@scet.fr
06 49 44 82 48



CDC HABITAT



Marie-Thérèse VALLET
jfmtvallet@aol.com
06 82 16 18 29

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE



Alain GUILLON
alain.guillon@forestiere-cdc.fr
06 20 74 74 33

CDC BIODIVERSITE



Gautier MADOE
gautier.madoe@cdc-biodiversite.fr
06 71 53 33 07

ADOMA (CDC HABITAT)



Said AKIL
said.akil@adoma.cdc-habitat.fr
07 83 35 42 48

AGR



Valérie Bouteiller
valerie.bouteiller@caissedesdepots.fr
06 13 06 05 69

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

LES BONNES PRATIQUES POUR UN MEILLEUR BIEN ÊTRE AU BUREAU ET EN TÉLÉTRAVAIL



RECONNAÎTRE LE STRESS AU TRAVAIL



DES CONSEILS PRATIQUES POUR GÉRER LE STRESS .

J'APPRENDS À RESPIRER PAR LE VENTRE...

DANS UNE SITUATION DE STRESS, ON MANQUE D'AIR, ON CHERCHE SON SOUFFLE.

LA RESPIRATION GUIDE NOS ÉMOTIONS, EXERCEZ-VOUS.

POSITIONNEZ UNE MAIN AU CENTRE DE LA POITRINE ET L'AUTRE SUR LE BAS DES CÔTES. VISUALISEZ LE VENTRE COMME UN BALLON.

INSPIREZ LENTEMENT ET PROFONDEMENT PAR LE NEZ JUSQU'À CE QUE LE BALLON SOIT PLEINEMENT GONFLÉ.

EXPIREZ LENTEMENT EN CREUSANT LE VENTRE JUSQU'À CE QUE LES POUMONS SOIENT VIDES.

RÉPÉTEZ CET EXERCICE 3 OU 4 FOIS.

LE STRESS EST VORACE EN MAGNÉSIMUM ET IL NOUS Pousse À CHOISIR DES ALIMENTS GRAS ET SUCRÉS.

J'ÉQUILIBRE MON ALIMENTATION, JE MISE SUR LE MAGNÉSIMUM.

FRUITS SECS

NOIX

POISSON GRAS

CÉRÉALES COMPLÈTES

CRUSTACÉS

JE CHOISIS L'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUI ME PLAÎT ET S'Y CONSACRE UN TEMPS DÉDIÉ CHAQUE SEMAINE.

LE MOT "STRESS" EST UTILISÉ POUR ÉVOQUER DES MANIFESTATIONS BEAUCOUP PLUS LARGES APPELÉES AUJOURD'HUI "RISQUES PSYCHOSOCIAUX" (RPS).

55% DES SALARIÉS FRANÇAIS SE SENTENT EXPOSÉS AU STRESS EN 2020...

...ET 3 SALARIÉS SUR 10 DÉCLARENT AVOIR RENCONTRÉ DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ LIÉES À LEUR TRAVAIL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.

LE STRESS EST L'UN DES PRINCIPAUX PROBLÈMES DÉCLARÉS DE SANTÉ AU TRAVAIL.

POUR LE PRÉVENIR SUIVEZ CES CONSEILS.

S'APPUYER SUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL.

JE ME SENS QUOTIDIENNEMENT EXPOSÉ AU STRESS...

NOUS ALLONS ALERTER LA DIRECTION ET MENER UNE ENQUÊTE !

PARLER DE SES DIFFICULTÉS.

NE SOMBREZ PAS DANS L'ISOLEMENT. VOUS N'ÊTES PEUT-ÊTRE PAS SEUL DANS CETTE SITUATION. PARLEZ-EN À VOS COLLÈGUES... À VOTRE MÉDECIN ET BIEN SÛR À VOTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL.

ENVIRONNEMENT

POUR RÉDUIRE LES REFLETS L'ÉCRAN DOIT ÊTRE PERPENDICULAIRE À LA FENÊTRE.



SI VOUS AVEZ UNE ARMOIRE, LES CHOSSES LES PLUS LOURDES DOIVENT ÊTRE À HAUTEUR D'ÉPAULE.

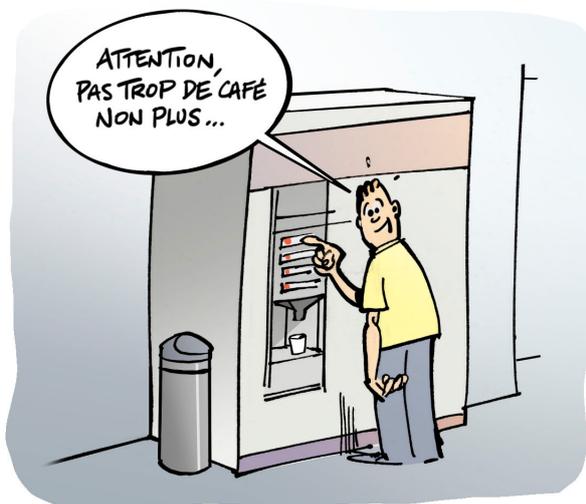


LE SOL DOIT ÊTRE LIBRE DE FILS OU D'OBSTACLES AU SOL.



PRATIQUE

FAITES DES PAUSES RÉGULIÈREMENT ET...



...UTILISEZ UN CASQUE À RÉDUCTION DE BRUIT SI L'ENVIRONNEMENT EST TROP BRUYANT.



EN TÉLÉTRAVAIL

HABILLEZ-VOUS COMME SI VOUS ALLIEZ AU BUREAU



SÉPAREZ VOTRE ESPACE DE TRAVAIL DE VOTRE ESPACE DE VIE



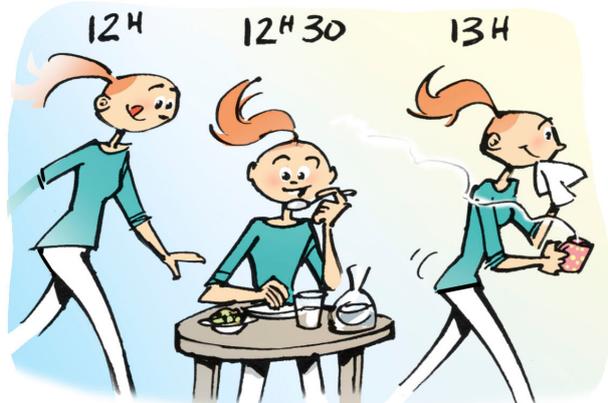
GARDEZ VOTRE ENVIRONNEMENT PROPRE



RESPECTEZ LES HORAIRES DE DÉBUT ET DE FIN DE TRAVAIL



FAITES VOTRE PAUSE REPAS SUR UNE PLAGE HORAIRE CONVENABLE



EXERCEZ VOTRE DROIT À LA DÉCONNEXION EN DEHORS DES HORAIRES DE TRAVAIL



AYEZ UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE ADAPTÉE



ERGONOMIE





VOIR PLUS LOIN AVEC L'UNSA

Tout l'UNSA dans votre poche !

Téléchargez notre application
Android dans le Play Store Google



UNSA CDC
Julien Bottemanne · Actualités et
magazines

L'UNSA Groupe CDC c'est aussi sur cdc.unsa.org et sur :

